



**Pôle Ressources
Assemblées**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 8 avril 2021 (17h00)
Espace Montgolfier- Davézieux**

Membres titulaires	:	56
En exercice	:	56
Membres suppléants	:	23
Présents	:	39 + 1
Votants	:	54
Convocation et affichage	:	01/04/2021
Président de séance	:	Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	:	Madame Maryanne BOURDIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Carlos ALEGRE, Nicole ARCHIER, Stéphanie BARBATO-BARBE, Damien BAYLE, Hugo BOLLEY, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, Brigitte BOURRET, François CHAUVIN, Nathalie CLÉMENT, Nadège COUZON, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Jérémie FRAYSSE, Yves FRAYSSE, Louis-Claude GAGNAIRE, Denis HONORE, Camille JULLIEN, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Christian MASSOLA, Catherine MICHALON, Denis NEIME, Patrick OLAGNE, Martine OLLIVIER, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, William PRIOLON, Marc-Antoine QUENETTE, Yves RULLIÈRE, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Etaient présents en qualité de conseillers suppléants : Bruno FANGET.

Pouvoirs : Assia BAIBEN-MEZGUELID (pouvoir à Stéphanie BARBATO-BARBE), Jean-Yves BONNET (pouvoir à Virginie FERRAND), Clément CHAPEL (pouvoir à Jérémie FRAYSSE), Laurence DUMAS (pouvoir à Damien BAYLE), Christelle ETIENNE (pouvoir à Damien BAYLE), Romain EVRARD (pouvoir à Catherine MICHALON), Cécilia FARRE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Frédéric GONDRAND (pouvoir à Antoine MARTINEZ), Sophal LIM (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), Edith MANTELIN (pouvoir à Simon PLENET), Richard MOLINA (pouvoir à Laurent TORGUE), Pascal PAILHA (pouvoir à Marc-Antoine QUENETTE), Agnès PEYRACHE (pouvoir à Patrick OLAGNE), Michel SEVENIER (pouvoir à Antoinette SCHERER).

Etaient absents et excusés : Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Dominique MAZINGARBE.

CC-2021-137 - DEVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE EN OEUVRE DU SERVICE PUBLIC DE LA PERFORMANCE ENERGETIQUE DE L'HABITAT (SPPEH) ENTRE ANNONAY RHONE AGGLO, LE DEPARTEMENT DE L'ARDECHE ET L'AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DU DEPARTEMENT DE L'ARDECHE

Rapporteur : Madame Danielle MAGAND

Depuis fin 2015, Annonay Rhône Agglo est labellisée Territoire à Énergie Positive (TEPOS). Par ailleurs, Annonay Rhône Agglo a élaboré un Plan Climat Air Energie Territorial fixant sa politique en faveur de la transition écologique et énergétique pour les 6 prochaines années.

La plateforme de rénovation énergétique Rénofuté a été mise en place au niveau de l'Ardèche en 2016 afin de répondre aux enjeux liés à la rénovation énergétique des logements. Son objectif est de favoriser la réalisation de rénovations énergétiques performantes des logements en :

- accompagnant les propriétaires,
- mobilisant les professionnels du bâtiments et les partenaires départementaux,
- développant des nouveaux outils (de communication, de formation, de financement...).

A l'issue de trois années d'expérimentation, la poursuite de la plateforme Rénofuté sur le territoire d'Annonay Rhône Agglo a été validée en bureau communautaire du 2 avril 2019, avec une poursuite du portage du dispositif par ARCHE Agglo, pour le compte des intercommunalités nord ardéchoises.

Programme SARE, candidature et structuration du SPPEH ardéchois

En septembre 2019, le programme CEE Service Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) porté par l'ADEME et doté d'un financement au niveau national d'environ 200 millions d'euros sur la période 2020 – 2024, a été adopté.

Cette ressource financière vient en remplacement des fonds ADEME pour les territoires qui s'engagent dans la rénovation énergétique. Comme le prévoit la loi TECV, la Région exerce son rôle de chef de file de la transition énergétique ; c'est pourquoi la Région Auvergne-Rhône-Alpes se positionne comme porteur associé unique pour animer et porter ce programme.

Afin de pérenniser les dispositifs d'accompagnement opérationnels qui existent déjà sur le territoire et qui bénéficient d'une notoriété importante (Rénofuté, Espace Info Energie de l'ALEC07...), et d'assurer une cohérence et une cohésion départementales, une candidature commune à l'Appel à Manifestation d'Intérêt régional « Plateformes du Service Public Performance Energétique de l'Habitat » est portée pour les EPCI du sud et du nord de l'Ardèche.

De plus, afin de garantir une solidarité territoriale, le Département a accepté de poursuivre son rôle d'aggregateur pour le dépôt du dossier de candidature et la gestion des enveloppes financières, à la condition d'un engagement formel des EPCI pour 3 ans. L'ALEC07 sera l'opérateur technique du SPPEH.

Missions du SPPEH

L'appel à manifestation d'intérêt régional impose que le SPPEH couvre à terme les 5 axes suivants :

Axe 1

Stimuler puis conseiller la demande : mettre en place des actions de communication et de prospection des habitants puis d'accueil téléphonique et physique et de conseil personnalisé jusqu'au passage à l'acte.

Axe 2

Accompagner les ménages : lorsque l'offre privée n'existe pas / n'est pas adaptée, proposer un accompagnement aux ménages dans leurs projets de travaux sur les aspects technique, financier ou administratif.

Axe 3

Accompagner le petit tertiaire privé : en coordination avec les acteurs déjà actifs type CCI ou CMA, informer et animer les propriétaires de locaux tertiaires de moins de 1 000 m² de l'intérêt et des modalités de rénover énergétiquement leur local, proposer un accompagnement et mettre en relation avec les acteurs professionnels.

Axe 4

Mobiliser et Animer l'ensemble des acteurs de l'offre (services des collectivités, artisans, banques, agences immobilières, notaires ...) impliqués dans les projets de rénovation.

Axe 5

S'impliquer dans l'animation régionale (centre de ressources) que la Région mettra en place au service des PTRE du SPPEH. Celles-ci devront s'engager à partager leurs expériences, bonnes pratiques et leurs outils pour une mise en commun à l'échelle régionale.

S'agissant de l'axe 1 : celui-ci était déjà porté par l'ALEC07 et ce portage va se poursuivre dans le cadre du SPPEH, avec une participation de l'EPCI de 0,20 € par habitant et par an.

S'agissant des axes 2 à 5 :

- vu les délais très courts de mise en œuvre du SPPEH et les conventions qui lient la Communauté d'Agglomération Annonay Rhône Agglo, ARCHE Agglo et la Communauté de communes du Val d'Ay et ce, jusqu'à fin juin 2021, une poursuite du fonctionnement actuel est prévu jusqu'à cette date (portage par ARCHE Agglo avec une participation de l'EPCI de 0,33 € par habitant et par an).
- A compter du 1er juillet 2021 le SPPEH sera mis en œuvre en totalité par l'ALEC07, avec une participation de l'EPCI de 0,38 € par habitant et par an pour le déploiement des axes 2 à 5.

VU la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte et plus particulièrement son article 192 et son titre deux : « mieux rénover les bâtiments pour économiser l'énergie, faire baisser les factures et créer des emplois »,

VU l'article L. 232-2 du code de l'énergie relatif au portage du Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat (SPPEH) et au rôle des plateformes territoriales de la rénovation énergétique,

VU le programme national Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE), dispositif de financement mobilisant des certificats d'économie d'énergie pour financer le conseil et l'accompagnement des particuliers et du petit tertiaire privé,

VU l'appel à manifestation d'intérêt régional « Plateformes du SPPEH » par lequel, la Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est positionnée en tant que « porteur associé » du programme SARE, déclinant et co-finançant localement ce programme, pour une durée de 3 ans,

VU les statuts d'Annonay Rhône Agglo,

VU la délibération n° CC-2020-52 du 20 février 2020 portant approbation du Plan Climat Air Energie Territorial d'Annonay Rhône Agglo,

VU le projet de convention de participation financière tripartite (Département de l'Ardèche, ALEC07, Annonay Rhône Agglo), ci annexé,

CONSIDERANT la nécessité que tout le territoire intercommunal soit couvert par un SPPEH,

DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

APPROUVE l'engagement de la collectivité pour une durée de 3 ans dans le programme européen, Service Accompagnement à la Rénovation Energétique « SARE », à compter du 1^{er} janvier 2021,

MANDATE le Département de l'Ardèche pour être ensemblier départemental et porter la candidature des EPCI à l'appel à manifestation d'intérêt régional,

ACTE la participation active de l'EPCI dans les instances techniques et politiques du Service Public de la Performance Energétique (SPPEH),

ACTE l'engagement de l'EPCI dans la communication et la promotion du service mis en place,

APPROUVE la participation financière de l'EPCI au SPPEH,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer les conventions y relatives,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier et le **CHARGE** d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 16/04/21

Affiché le : 16/04/21

Transmis en sous-préfecture le : 15/04/21

Identifiant télétransmission : 007-200072015-20210408-21892-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au
registre des délibérations du
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Le Président

Simon PLENET